

# Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) du Département des Landes 2015 - 2020

Adoptée par  
l'Assemblée  
départementale  
le 27 juin 2016

Actualisation du bilan  
des émissions de  
gaz à effet de serre  
et plan d'actions

Synthèse



Département  
des Landes

## Synthèse de l'actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre et mise en perspective des actions du PCAET 2015-2020

Les changements climatiques ne datent pas d'hier. Les variations du climat sont aussi anciennes que notre planète fluctue entre périodes froides (dites glaciaires) et périodes tempérées (actuelle). L'écart de température moyenne à la surface de la planète entre la période actuelle et la dernière ère glaciaire (finie il y a environ 12 000 ans) est d'environ 5°C.

Or, les relevés de température (effectifs depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle) permettent d'estimer à environ **0,85°C** l'élévation de la température moyenne planétaire entre 1880 et 2012. De plus, selon les projections les plus récentes<sup>1</sup>, le climat pourrait se réchauffer de 1,1 à 6,4°C d'ici à la fin du XXI<sup>e</sup> siècle.

Cet enjeu est fortement corrélé à la **combustion des énergies fossiles** qui participe à plus de 80 % aux rejets de gaz à effet de serre mondiaux. D'autre part, l'usage en quantité importante de ces ressources fossiles risque d'engendrer leur raréfaction et donc la vulnérabilité économique des activités humaines ainsi que des territoires dépendant de ces ressources.

La prise en main de ces problématiques planétaires a notamment donné naissance à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au sommet de la Terre en 1992. La dernière réunion des États, la XXI<sup>e</sup> Conférence des parties (COP 21) s'est déroulée à Paris en novembre 2015 et a abouti à la signature d'un accord historique par tous les États se fixant comme objectif la limitation du réchauffement mondial entre 1,5 C et 2°C d'ici 2100.

Au niveau français, la mise en œuvre de politiques de lutte contre les changements climatiques se développe peu à peu à différentes échelles de compétence à travers notamment la loi dite Grenelle II. Cette dernière traduit les engagements de la France pour répondre à l'objectif de **réduction de 20 %** des émissions GES entre 1990 et 2020 en orientations sectorielles concrètes.

Ces engagements ont par ailleurs été renforcés en août 2015, par l'adoption de la loi de « **Transition énergétique pour la croissance verte** » qui fixe un objectif de réduction **de 40 % d'ici 2030** (toujours par rapport à 1990).

Ainsi le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants la réalisation **tous les trois ans** d'un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de ses activités et l'élaboration d'un programme d'actions appelé **Plan climat énergie territorial** visant l'atténuation des émissions de GES et l'adaptation du territoire au changement climatique.

Le Département des Landes a ainsi réalisé son bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le volet « Patrimoine et compétences » sur l'année de référence 2011. En complément, le diagnostic énergie-climat du territoire ainsi que l'analyse des vulnérabilités du territoire face aux changements climatiques lui ont permis de structurer son programme d'actions énergie climat sur les volets « Patrimoine et compétences » et « Territoire ».

Adopté le 3 novembre 2014, le PCET s'articule autour de 4 enjeux déclinés en 28 actions :

- Réduction des émissions liées aux déplacements (9 actions) ;
- Réduction de la dépendance énergétique du bâti (5 actions) ;
- Soutien et développement de l'économie locale et des services de proximité (6 actions) ;
- Adaptation du territoire aux changements climatiques (8 actions).

<sup>1</sup> Cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

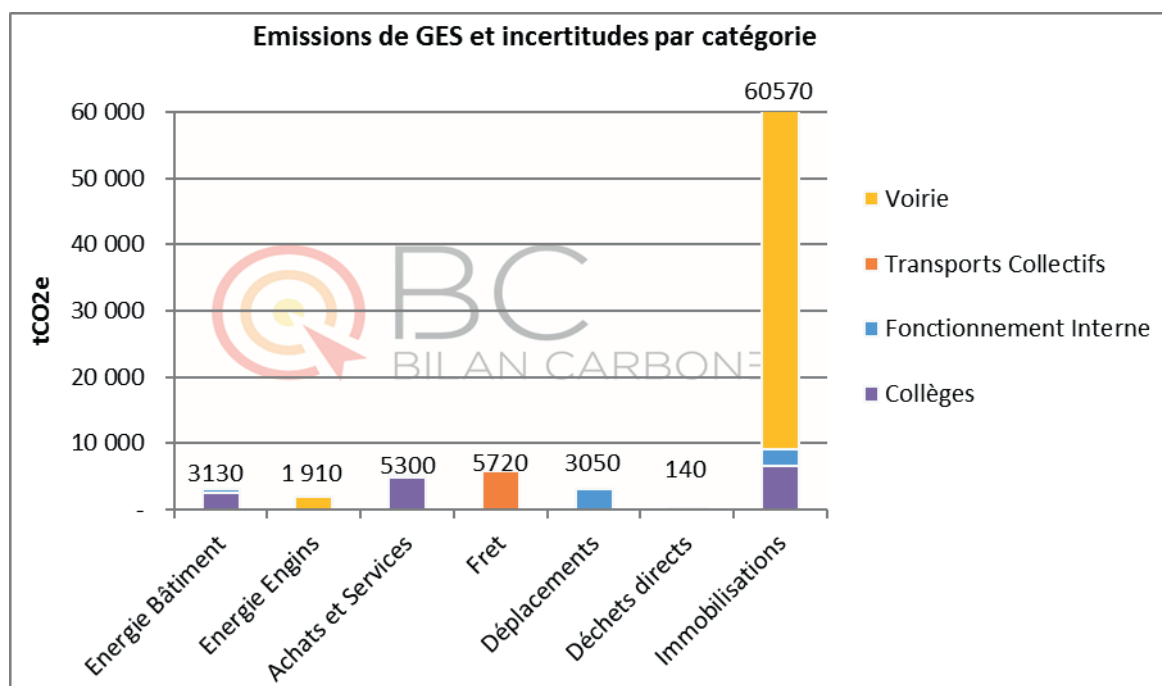
Conformément à la loi Grenelle II, le Département a lancé l'actualisation de son bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le volet « Patrimoine et compétences » sur l'année de référence 2014.

Il a également souhaité s'appuyer sur cet exercice pour mener une réflexion sur l'amélioration des actions inscrites dans son PCET pour rester efficace et efficient dans la poursuite de sa mise en œuvre.

## 1. Présentation du Bilan Carbone® 2014

Le Bilan des émissions de GES a été réalisé grâce à la méthode Bilan Carbone®, version V7.4 (version sept 2015). Ces émissions sont calculées à partir des **données d'activité**. L'objectif de l'étude n'est pas d'obtenir un bilan des émissions à la tonne de CO<sub>2</sub> près mais bien d'avoir une vision générale de celles-ci et surtout de savoir où agir.

Les émissions totales du Département des Landes pour l'année 2014 ont été estimées à **79 820 tCO<sub>2</sub>e**.



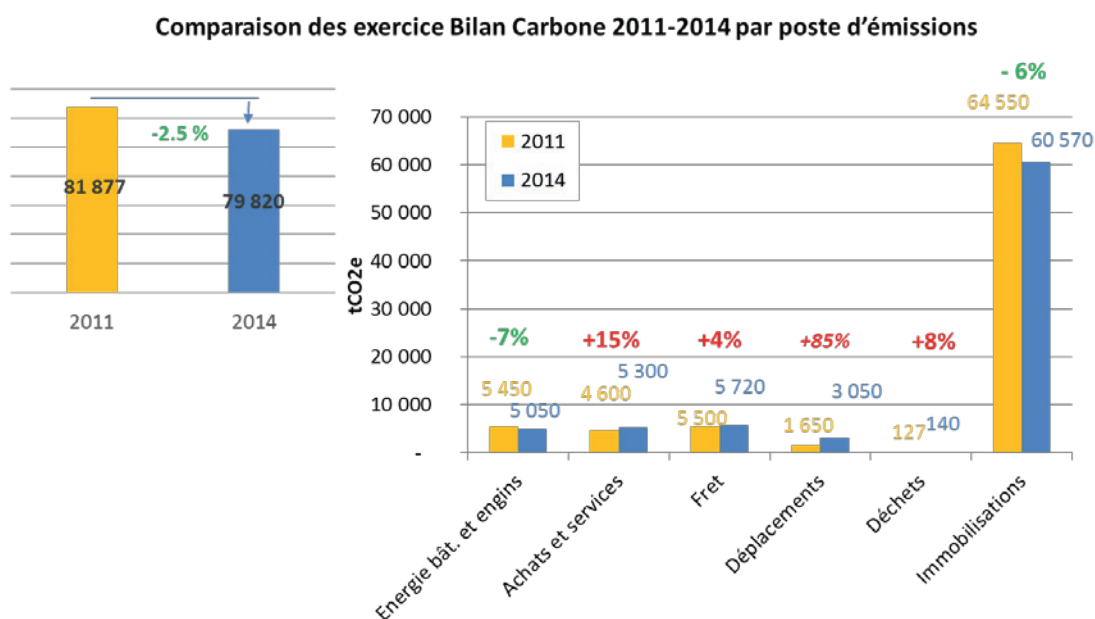
- ✦ Les **immobilisations** correspondent à l'amortissement de biens dit durables sur leur durée de vie (les bâtiments, la voirie, les engins possédés et le matériel informatique). Elles représentent **76 %** des émissions de la collectivité et sont liées à 85 % aux émissions liées à l'entretien de la voirie.
- ✦ Le **poste Fret** correspond aux transports interurbains et scolaires. La consommation de carburants des bus représente 7 % des émissions liées à l'activité du Département.
- ✦ Puis viennent les émissions liées aux **achats et services** représentant **7 %** du résultat global. Ce poste regroupe les émissions liées aux achats de biens et de services nécessaires au fonctionnement du Département.
- ✦ Les **consommations énergétiques des bâtiments** ne viennent qu'en quatrième position avec **3 130 tCO<sub>2</sub>e (4 % du total)**. Elles prennent en compte les consommations de gaz naturel, électricité, fioul et bois. Ces émissions sont partagées entre les collègues (84 % des émissions énergétiques) et les autres bâtiments possédés par le Département.
- ✦ Les **déplacements** sont constitués des déplacements professionnels des agents et des élus et des déplacements domicile-travail des agents. Il représente **4 %** du résultat global.

- ✦ Le poste « **Energie Engins** » correspond à la consommation de carburant des véhicules et engins de chantier du service voirie. Il génère 2 % des émissions de fonctionnement du Département. A noter que la gestion de ces engins est internalisée depuis 2014 (non intégrée dans le périmètre étudié en 2011).
- ✦ Enfin, le poste « **déchets directs** » c'est à dire les déchets générés par les activités du Département impacte moins de 1 % du profil global.

## 2. Comparaison des exercices 2011-2014

Entre les deux périodes d'exercices, les émissions de GES du Département des Landes ont diminué de 2,5 % en passant de 81 877 tCO<sub>2</sub>e émis en 2011 à 79 820 tCO<sub>2</sub>e émis en 2014.

La comparaison des deux exercices est présentée dans le graphique suivant :



La comparaison des résultats est fournie uniquement à titre indicatif. En effet, le bilan carbone reste un exercice estimatif des émissions de GES qui se base sur des données et des facteurs d'émissions.

D'une part, les **facteurs d'émissions** sont calculés à partir de statistiques et d'études réalisées dans différents secteurs. Cette approche implique nécessairement une marge d'erreur qui peut être affinée au fur et à mesure des investigations menées par les scientifiques.

Ainsi, la Base Carbone sur laquelle se basent les Bilans des émissions de GES évolue constamment.

D'autre part, les **méthodes de collecte et de calcul** peuvent différer car :

- le mode d'extraction de la donnée a évolué : c'est le cas du traitement des données réalisées sur le poste déplacements qui explique cet écart conséquent (non lié à une évolution des comportements en interne) ;
- son suivi a été amélioré dans le temps (ex : extraction logiciel énergie bâtiment qui n'existait pas en 2011).

De plus, le périmètre organisationnel a également légèrement évolué (intégration des engins de voirie).

Au vu de ces éléments, on comprend aisément que les conclusions à tirer de cette comparaison restent complexes car presque spécifiques à chaque donnée intégrée.

### 3. Mise en perspective des actions PCAET 2015-2020

Le Département de Landes a choisi de poursuivre sa démarche d'amélioration continue en mettant en perspective les résultats obtenus avec l'action interne des services du Département.

Un travail a ainsi été engagé pour ajuster le contenu des actions du PCET, proposer des nouvelles actions voire de les développer différemment. Les **préconisations d'actions** sont ici soulignées en orange.

Ces préconisations ont également été quantifiées en termes de gains GES dans la mesure du possible.

#### Enjeu 1 : Réduire les émissions liées aux déplacements

##### Axe 1.1 Développer et promouvoir les différents modes de transports

Action 1. Diversifier les modes de déplacements présents dans la flotte interne

Promouvoir la pratique du vélo → 10 vélos seront acquis d'ici 2018.

Optimiser l'utilisation de la flotte de véhicules → 10 véhicules propres

Former des conducteurs potentiels à l'éco-conduite

Action 2. Promouvoir le covoiturage → 5 % dans les déplacements professionnels

Action 3. Promouvoir l'offre de transports en commun → 3 % dans les déplacements professionnels et dans les déplacements domicile travail

Travailler l'interopérabilité de la billetterie, notamment avec les différentes AOT.

##### Axe 1.2 Faciliter l'accès aux services numériques du territoire

Action 7. Promouvoir et développer l'usage de la visioconférence

Déployer le logiciel de web conférence sur les postes individuels et information sur son utilisation.

Le gain estimé par la mise en place de ces actions est de 11 % des déplacements professionnels soit 130 tCO<sub>2</sub>e.

##### Axe 1.3 Développer des modes économes de travaux d'infrastructures

Action 9. Optimiser les opérations d'entretien de chaussées pour en réduire l'impact énergie/carbone :

- ✓ 100 % des opérations d'entretien en enrobés tièdes d'ici 2020 ;
- ✓ 40 % des opérations d'entretien en enrobés à froid d'ici 2020 ;
- ✓ 30 % d'agrégats d'enrobés dans les formules d'ici 2020.

Aujourd'hui, l'usage d'enrobés tièdes dans les opérations d'entretien atteint 88 % et environ 20 % pour l'utilisation d'agrégats d'enrobés. L'usage d'enrobés à froid permet une réduction des émissions GES entre 30 % et 40 %.

L'atteinte des objectifs permettrait d'éviter l'émission de 3 809 tCO<sub>2</sub>e/ an.

## Enjeu 2 : Réduire la dépendance énergétique du bâti

### Axe 2.3 Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

Action 13. Améliorer les performances énergétiques des bâtiments départementaux

- ✓ - 15 % des consommations de fioul pour les bâtiments administratifs et - 25 % pour les collèges ;
- ✓ - 15 % des consommations de gaz pour les bâtiments administratifs et - 10 % pour les collèges ;
- ✓ - 7 % des consommations d'électricité pour les bâtiments administratifs et - 7 % pour les collèges.

Réaliser une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble des usagers des bâtiments départementaux.

Les données disponibles ne permettent pas l'estimation des gains énergétiques GES de cette action (modification de suivi et de périmètre).

Cette action est non quantifiable sur la base des données 2011.

## Enjeu 3 : Soutenir et développer l'économie locale et les services de proximité

### Axe 3.3 Développer la qualité environnementale du territoire

Action 20. Poursuivre l'accompagnement des programmes locaux de prévention des déchets

- ✓ - 7 % de quantités d'OM /hab/ an d'ici 2018 et - 10 % d'ici 2024 ;
- ✓ - 3 % de quantités d'encombrants /hab/ an d'ici 2018 et - 7 % d'ici 2024.

Mener des actions de sensibilisation auprès des collégiens

Projet de tri dans les collèges (5 établissements test en 2016)

Sensibilisation autour du gaspillage alimentaire (à étudier)

Un travail global sur le gaspillage alimentaire des déchets dans les collèges permettrait d'économiser  
**62 tCO<sub>2</sub>e**

**Département des Landes**  
Direction de l'Environnement  
23, rue Victor-Hugo  
40025 Mont-de-Marsan cedex  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Mél : environnement@landes.fr

**landes.fr**